



RAMASSAGE DES DÉCHETS

Reprise de la collecte des déchets verts

Caen la mer rappelle qu'en raison des mesures gouvernementales exceptionnelles prises par le Président de la République, la collecte des déchets sur le territoire de Caen la mer a dû être réorganisée.

Néanmoins, au vu de la prolongation de la période de confinement, une solution de collecte progressive pour les **déchets verts** sera proposée à partir de la semaine du 27 avril prochain.

Pour tous les habitants de Caen la mer, la collecte des déchets verts aura lieu leur jour habituel de collecte, mais une semaine sur deux. Il s'agit de la même semaine que la collecte de leurs ordures ménagères.

Les poubelles doivent être sorties la veille au soir.

Pour CAMES EN PLAINE : déchets ménagers et **déchets verts le mercredi 29 avril 2020 et ensuite tous les 15 jours.** Le ramassage des sacs jaunes reste inchangé, **seule la fréquence est modifiée.** Encore et toujours des dépôts sauvages sur la commune : Les responsables de ces actes d'incivilité inadmissibles sont passibles de sanctions pénales.

Les déchèteries restent fermées. Reprise partielle de l'entretien des espaces verts communaux.



Bureau Poste de Cambes en Plaine
Nouveau changement d'horaires
Du 27 avril au jeudi 7 mai 2020



- **mardi au jeudi**
9h45 - 12h15



École

Le retour des enfants est prévu le 11 mai 2020. L'inspection académique nous fera parvenir les instructions et modalités de la reprise tout début mai.

Nous adresserons, tout début mai, une information par l'intermédiaire de l'équipe enseignante aux parents, entre autre sur les conditions de reprise et pour les inscriptions à la cantine.

Dès lundi prochain, le personnel affecté à l'école va procéder à un grand nettoyage afin de permettre l'accueil des élèves et des enseignants dans les meilleures conditions sanitaires possibles.

Mairie : Accueil téléphonique
Du lundi au vendredi :
De 9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

En cas d'urgence 24h / 24h

Vous pouvez appeler le 02 31 53 12 34

N° astreinte : un élu vous répondra



Nos commerçants de proximité vous accueillent

dans le respect des mesures des gestes barrières en vigueur : **horaires modifiés pendant toute la durée du confinement : n'hésitez pas à passer vos commandes**

Épicerie de 9h00 à 13h00 / 15h30 à 18h00, fermé mercredi et dimanche

Boulangerie de 8h00 à 12h30 / 15h00 à 17h30, dimanche 8h00 / 12h30 fermé le mercredi

Boucherie « commerce ambulante »

Le jeudi de 8h00 / 12h30

Pour favoriser la reprise de l'activité il faut dès à présent que **les communes envisagent l'aide qu'elles peuvent apporter à leurs commerçants.**



Les communes montent les projets qui contribueront, notamment par la commande publique, à la relance économique.

Afin d'accompagner nos commerçants et personnel de santé à la reprise normale de l'activité, le conseil municipal a fait le choix de doter de visière de protection nos commerçants (épiciers, boulangers, coiffeuses, bouchers et cabinets infirmiers).

Le personnel administratif, les agents de l'école et les enseignants feront également l'objet d'une dotation de visières et de masques dès la mise en place du déconfinement partiel.

Dès que les conditions sanitaires seront favorables, nous permettrons à nouveau l'accueil en mairie (*des hygiaphones en plexiglas ont été commandés*)

Le Conseil Municipal
Avec le soutien des nouveaux élus